

Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Olin Corporation (OCAP) vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

: Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

Olin Corporation (OCAP)

seur

Adresse : 190 Carondelet Plaza, Suite 1530

Clayton MO 63105 (423) 336-4850

Téléphone Adresse de courrier électro-

nique

: INFO@OLIN.COM

Contact d'urgence 24h/24 : Contact local en cas d'ur-

gence

+1 800 424 9300 1 800-567-7455

Utilisations identifiées

: Industrie de la pâte à papier et du papier (fabrication de la

pâte et blanchiment, désencrage des vieux papiers, traitement

de l'eau

Industrie textile (traitement des fibres et teinture). Industrie des savons et détergents (saponification des

graisses et des huiles, fabrication des agents de surface anio-

niques).

Fabrication de l'eau de Javel. Exploration et traitement du pétrole.

Production d'aluminium. Procédés chimiques. Neutralisation des déchets. Lavage des gaz acides.

Neutralisation d'acides et de gaz acides.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosif pour les métaux : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

Dommages occulaires

graves

: Catégorie 1

Éléments étiquette SGH



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 01-10-2024 10000001221 Date de la première parution: 01-10-2024 6.1

Substance/mélange Substance

Nom de la substance Hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2

Nom commun/Synonyme Donnée non disponible

Composants

	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	>= 30 - <= 54
Eau	Eau	7732-18-5	>= 46 - <= 70

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la Il est impératif de laver immédiatement et minutieusement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes sans discontipeau

nuer, tout en enlevant les vêtements contaminés. Demander immédiatement un avis médical. Laver les vêtements avant leur réutilisation. Détruire selon les règles les articles en cuir tels que chaussures, ceintures, et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être dispo-

nible immédiatement.

En cas de contact avec les

yeux

- Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact. La seule méthode acceptable pour enlever la soude caustique

(lessive inférieure) des yeux ou de la peau est de laver avec de l'eau. Pour éviter des lésions permanentes et graves, on

dispose peut-être de 10 secondes ou moins.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau

ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est

parfaitement consciente.

Symptômes et effets les plus

Outre les informations figurant sous Description des premiers importants, aigus et différés secours (ci-dessus), les autres symptômes et effets sont dé-

crits à la section 11 : Informations toxicologiques.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant

aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équ

Avis aux médecins L'irrigation de l'oeil peut s'avérer nécessaire pour une longue

période afin d'enlever le plus de caustique possible. La durée de l'irrigation et le traitement demeurent à la discrétion du

personnel médical.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien.

En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter

comme toute brûlure thermique.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant

d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour

ce type

Moyens d'extinction inadé-

quats

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Le produit réagit avec l'eau. Cette réaction peut produire de la

chaleur et/ou des gaz.

Ne pas utiliser d'eau.

Cette réaction peut être violente.

L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une érup-

tion

Produits de combustion dan-

gereux

Sans objet

Autres informations : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en inter-

dire tout accès non indispensable.

Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sousforme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque

d'autres agents e

Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres

produits qui brûlent.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incen-

dies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants

de nompier)

Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respira-

toire autonome et combattre l'incendie à distance.

Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un

feu, consul

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, : Évacuer la zone.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

équipement de protection et procédures d'urgence

Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage.

Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la

section 7 «Manipulation».

Rester en amont du vent par rapport au déversement.

Aérer la zone de la fuite ou du déversement.

Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabi-

lité et réactivité»

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protect

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écolog

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Si possible, contenir le produit déversé.

Petits déversements: Diluer dans de l'eau. Gros déversements:

Endiguer la zone pour contenir le déversement.

Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que:

Acide acétique

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau,

sur les vêtements Ne pas avaler.

Éviter de respirer les brouillards. Bien laver après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante.

1. TOUJOURS ajouter la solution de soude caustique à l'eau en agitant sans arrêt. NE JAMAIS ajouter d'eau à la solution de soude c

2. L'eau doit être tiède (27-38°C). NE JAMAIS débuter avec de l'eau chaude ou froide. L'ajout de soude caustique au liquide provoquera une hausse de la température. Si la soude caustique devient concentrée en un endroit, si elle est ajoutée trop rapidement ou si on l'ajoute à un liquide chaud ou froid, une hausse rapide de la température peut se produire et entraîner la production de brouillards DANGEREUX, l'ébullition ou des éclaboussures, ce qui pourrait immédiatement provoquer une VIOLENTE ÉRUPTION.

Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

_

Conditions de stockage sures

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit:

Zinc. Aluminium.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

> Laiton Étain.

Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabi-

lité et réactivité»

Température d'entreposage

recommandée

> 16 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		С	2 mg/m3	CA BC OEL
		Р	2 mg/m3	CA QC OEL
		С	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides

applicables, utiliser une ventilation adéquate.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire

pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une

possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des

risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de

protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

Filtre de type : Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent de-

vraient être efficaces: Filtre pour particules.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caout-

chouc naturel ('latex'). Néoprène. Caoutchouc ni-

trile/butadiène ('nitrile' ou 'NBR'). Polyéthylène. Ethylvinylal-cool laminé ('EVAL'). Chlorure de polyvinyle ('PVC' ou 'vinyle'). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Éviter de porter

des gants en: Alcool polyvinylique ('PVA').

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournis-

seur de gants.

Protection des yeux

Protection de la peau et du

corps

Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants

à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide au-dessus du point de congélation

Couleur : Incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil de l'odeur : Aucune donnée d'essais disponible

pH : 14

Méthode: Bibliographie

Point/intervalle d'ébullition : Le point d'ébullition varie selon la dilution/concentration.

Point d'éclair : Méthode: Bibliographie

Néant

Taux d'évaporation : Aucune donnée d'essais disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Sans objet

Pression de vapeur : 23.67 mmHg (25 °C)

Méthode: Bibliographie

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : 1.353 - 1.528 (20 °C)

Méthode: Bibliographie

Solubilité

Solubilité dans l'eau : complètement miscible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

Pas de données disponibles.

: Sans objet



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Température de décomposi-

tion

: Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Méthode: Pas d'information disponible.

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Non

poids moléculaire : Aucune donnée d'essais disponible

Il s'agit des points de référence pour les propriétés physiques énumérées ci-dessus, à moins d'indication contraire dans l'information sur la valeur de leurs propriétés physiques respectives : Point d'ébullition à 760 mmHg; vitesse d'évaporation acétate de butyle = 1; densité de vapeur relative de l'air = 1; densité relative de l'eau = 1.

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécificati

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de données spécifiques disponibles.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Voir la Section 7 «Entreposage». Polymérisation ne se produira pas.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Conditions à éviter

: Éviter l'humidité.

Le produit absorbe le dioxyde de carbone de l'air

Produits incompatibles : Le mélange avec l'eau produit de la chaleur. Des éclabous-

sures et une ébullition peuvent se produire.

La soude caustique réagit rapidement avec divers sucres réducteurs (c.-à-d. fructose, galactose, maltose, solides de lactosérum sec) et produit du CO. Avant d'entrer dans le récipient, prendre les précautions nécessaires quant à la sécurité du personnel, y compris le contrôle de la présence de CO

dans l'atmosphère du réservoir. Éviter tous contacts avec ce qui suit:

Acides. Glycols.

Organohalogénés.

Composés organiques nitrés.

De l'hydrogène inflammable peut être produit au contact de

métaux tels que:

Zinc. Aluminium. Étain. Laiton

Produits de décomposition

dangereux

: Ne se décompose pas.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Toxicité modérée par ingestion.

L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une

ulcération.

Remarques: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas

été établie.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une grave irritation

des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Remarques: Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraî-

ner l'absorption de doses nocives.

Remarques: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 336 mg/kg

Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Résultat : Provoque des brûlures.

Remarques : Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symp-

tômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des

lésion

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Remarques : Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les

symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur

local



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Remarques : Une exposition à ce produit devrait, en raison de son pH,

provoquer une irritation grave avec lésion de la cornée, pouvant conduire à une altération permanente de la vision,

voire même à la cécité.

Les brouillards peuvent irriter les yeux.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions

cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chi-

miques.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Pour le ou les principaux composants:

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats

négatifs.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné

des résultats négatifs.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Aucune donnée trouvée.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme

irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irrita-

tion/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position uniq

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne de-

vraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne de-

vraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Toxicité par aspiration

Produit:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus

de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradabilité nes'appliquent pas aux composés

inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Mobilité dans le sol

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Répartition entre les comparti-

ments environnementaux

Koc: 14

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0

et 50).



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

Autres effets néfastes

Composants:

Hydroxyde de sodium:

Résultats de l'évaluation PBT et :

vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS

PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE

MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE

PRODUIT.

L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composi-

tion/Informations sur les composants».

Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même

qu'à ceux des pr

Les règlements peuvent varier selon l'endroit.

Seul le producteur de déchets est responsable dela caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN

PLAN D'EAU.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 1824

Nom d'expédition : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

Classe : 8 Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1824

Nom d'expédition : Sodium hydroxide solution

Classe : 8 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

Instructions de conditionnement : 855

(avion cargo)

Instructions de conditionnement :

851

(avion de ligne)

Code IMDG



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

No. UN : UN 1824

Nom d'expédition : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, 3

EmS Code : F-A, S-B Polluant marin : non

Remarques : Catégorie d'arrimage AAlcalis

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1824

Nom d'expédition : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Code ERG : 154
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Protocolo de Montreal : Sans objet

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préa- : Sans objet

able)

Convention de Stockholm (polluants organiques per: Sans objet

sistants)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

TSCA : Les substances faisant partie de la liste des substances ac-

tives de la TSCA n'ont pas à être indiquées.

AIIC : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

DSL : Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur

la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en

sont exe

ENCS : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

ISHL : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

KECI : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans



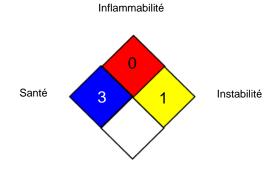
Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version 6.1	Date de révision: 01-10-2024	Numéro de la FDS: 10000001221	Date de dernière parution: 04-19-2023 Date de la première parution: 01-10-2024		
PICCS	3	: Toutes les subst	exempts ou ont un certificat fournisseur. ances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.		
IECSC	,	: Toutes les subst	ances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.		
NZIoC		: Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.			
CH IN	V		ances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.		
TECI			Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.		

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA 704:



Danger particulier

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / C : Limite supérieure

CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec



Solution d'hydroxyde de sodium, 30 - 54%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-19-2023 6.1 01-10-2024 Date de la première parution: 01-10-2024

une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 01-10-2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Olin Corporation (OCAP) recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA / 3F